ENVERGNER (S') v. pr. (an-vèr-gné; *gn* mll.). Mar. En parlant d'un cordage, S'embarrasser, s'embrouiller.

ENVERGUÉ, ÉE (an-vèr-ghé) part. passé du v. Enverguer. Attaché sur les vergues : *Voiles* ENVERGUÉES.

ENVERGUER v. a. ou tr. (an-vèr-ghé — du préf. *en*, et de *vergue*). Mar. Attacher à une vergue, à une corne : ENVERGUER *une voile, un pavillon. On* ENVERGUE *les voiles aux approches du départ.* (Lecomte.)

S'enverguer v. pr. Etre envergué, attaché sur les vergues : *Les voiles à drailles* S'ENVERGUENT *sur leurs drailles, au moyen de bagues assez libres pour que celles-ci puissent rapidement se détendre ou se replier le long de ce cordage incliné.* (Lecomte.)

ENVERGURE s. f. (an-vèr-gu-re — rad. *enverguer*). Mar. Longueur d'une vergue. ‖ Largeur d'une voile dans la partie qui est attachée à la vergue. ‖ Largeur d'un bâtiment. ‖ Manière dont une voile est amarrée à la vergue : ENVERGURE *avec filière, avec rabans, avec cosses.* ‖ *Filière d'envergure*, Cordage solidement fixé sur la partie supérieure de la vergue, par des crampons de fer très-rapprochés, et qui sert à tenir les garcettes. ‖ *Raban d'envergure*, Cordage qui sert à fixer les extrémités de la voile. ‖ *Garcettes d'envergure*, Petits bouts de filin plat pris dans la ralingue, et qu'on noue solidement sur la filière.

— Navig. fluv. Lieu où l'on envergue. ‖ Longueur de corde nécessaire pour enverguer.

— Fam. Largeur totale : *Je viens de finir ma Vénus Callipyge ; quatorze pieds de haut sur six d'*ENVERGURE. (A. Frémy.)

— Zool. Etendue qu'embrassent les ailes des oiseaux, ou plus généralement de tous les animaux ailés, quand elles sont déployées pour le vol : *Le condor a, dit-on, jusqu'à vingt-cinq pieds d'*ENVERGURE. (Buff.) *Le faucon a près de trois pieds et demi de vol ou d'*ENVERGURE. (Buff.) *L'aigle, avant de déployer sa vaste* ENVERGURE, *a la coque d'un œuf pour prison.* (E. de Gir.)

ENVERMEU, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. E. de Dieppe, au confluent de l'Eaulne et du Bailly-Bec ; pop. aggl. 661 hab.—pop. tot. 1,324 hab. Tissage de coton ; mégisseries ; commerce de bestiaux, toiles, clouterie. On voit à Envermeu de nombreuses traces d'établissements gallo-romains ; les restes du prieuré de Saint-Laurent ; l'église Notre-Dame, construite au XIe siècle. Un cimetière franc y a été découvert en 1850. De ce cimetière, exploré par le savant abbé Cochet, on a extrait, outre plus de 460 squelettes, des bagues, des colliers, des boucles d'oreilles, des vases de terre et de verre de diverses formes, des haches, des couteaux, des épées, des ceinturons, des lances, des boucles, des médailles et des monnaies franques, romaines ou gauloises, etc.

ENVERMILLONNÉ, ÉE (an-vèr-mi-llo-né ; *ll* mll.) part. passé du v. Envermillonner : *Nez* ENVERMILLONNÉ.

ENVERMILLONNER v. a. ou tr. (an-vèr-mi-llo-né ; *ll* mll. — du préf. *en*, et de *vermillon*). Néol. Enluminer, donner la couleur du vermillon à : *L'abus du vin* ENVERMILLONNE *le visage.* (Acad.)

ENVERRAGE s. m. (an-vè-ra-je — rad. *enverrer*). Techn. Portion de verre ou de cristal fondu qui reste adhérent aux creusets : *L'*ENVERRAGE *constitue une perte qui atteint quelquefois des proportions considérables.*

ENVERRÉ, ÉE (an-vè-ré) part. passé du v. Enverrer : *Un vase* ENVERRÉ.

ENVERRER v. a. ou tr. (an-vè-ré — rad. *verre*). Techn. Mettre dans un vase neuf une petite quantité de verre en fusion, pour enlever la crasse ou la poussière de ce vase.

ENVERS prépos. (an-vèr — de *en*, et de *vers*). A l'égard de, vis-à-vis de, pour : *La justice* ENVERS *tous est l'intérêt de tous.* (Turgot.) *L'éducation publique est un devoir des gouvernements* ENVERS *les peuples.* (Mme de Staël.) *Les premiers devoirs d'un citoyen sont toujours* ENVERS *sa patrie.* (Mme de Staël.) *Soyez justes* ENVERS *Dieu,* ENVERS *le prochain,* ENVERS *vous-mêmes, et vous serez saints.* (Le P. Ventura.) *Il faut se faire aimer, car les hommes ne sont justes qu'*ENVERS *ceux qu'ils aiment.* (J. Joubert.) *Celui qui est cruel* ENVERS *les animaux pourra le devenir* ENVERS *les hommes.* (J. Droz.)

> Il est bon d'être charitable ;
> Mais *envers* qui, c'est là le point.
> Quant aux ingrats, il n'en est point
> Qui ne meure enfin misérable.
>
> LA FONTAINE.

— *Envers et contre tous*, Contre tout le monde ; en dépit de tout le monde : *Je le soutiendrai* ENVERS ET CONTRE TOUS.

ENVERS s. m. (an-vèr — du lat. *inversus*, retourné). Côté qui, étant opposé à l'endroit, n'est pas destiné à être exposé à la vue : ENVERS *d'une étoffe, d'un papier de tenture. Ne citer qu'une traduction d'un poëte, c'est ne montrer que l'*ENVERS *d'une belle étoffe.* (B. de St.-P.) ‖ Côté d'un objet qui, n'étant pas ordinairement exposé à la vue, diffère de l'autre côté par le poli ou la coloration : *L'*ENVERS *d'une peau d'animal. L'*ENVERS *d'une feuille d'arbre.*

— *Etoffe à deux envers*, Expression impropre par laquelle on désigne communément les étoffes dont les deux côtés sont semblables, c'est-à-dire qui sont proprement sans envers.

— Loc. adv. *A l'envers*, L'envers en dehors ; dans le sens contraire à celui qu'il faut : *Mettre sa chemise, ses bas à l'*ENVERS.

— Fig. D'une façon contraire, opposée à ce qui devrait être : *Vous prenez la chose* À L'ENVERS.

> Et puis, pour peu qu'il ait quelque noblesse d'âme,
> Un homme ne veut pas devoir tout à sa femme ;
> Il est humilié de ce rôle *à l'envers*.
>
> PONSARD.

— *Avoir l'esprit, la tête à l'envers*, Avoir l'esprit faux, manquer de jugement. ‖ Etre extrêmement troublé : *Depuis cette nouvelle, j'*AI MA TÊTE À L'ENVERS.

— Loc. fam. *Voir la feuille à l'envers*, En parlant d'une femme, S'étendre sous les arbres... sans intention d'y dormir : *Faire* VOIR *à quelqu'un* LA FEUILLE À L'ENVERS.

> Sitôt, par un doux badinage,
> Il la jeta sur le gazon.
> « Ne fais pas, dit-il, la sauvage,
> Jouis de la belle saison.
> Ne faut-il pas, dans le jeune âge,
> *Voir* un peu *la feuille à l'envers ?* »
>
> RESTIF DE LA BRETONNE.

Envers de l'histoire contemporaine (L'), par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE POLITIQUE.

ENVERSÉ, ÉE (an-vèr-sé) part. passé du v. Enverser : *Etoffe* ENVERSÉE.

ENVERSER v. a. ou tr. (an-vèr-sé). Techn. Façonner une étoffe en l'étirant dans tous les sens. ‖ On dit aussi ENVERZER.

ENVERSI, IE (an-vèr-si) part. passé du v. Enversir : *Drap* ENVERSI.

ENVERSIR v. a. ou tr. (an-vèr-sir). Techn. Carder une étoffe avec des chardons : ENVERSIR *du drap.*

ENVI s. m. (an-vi). Jeux. Argent que l'on met pour enchérir sur son adversaire, à certains jeux de cartes.

ENVI (À L') loc. adv. (a-lan-vi — v. l'étym. à la partie encycl.). Avec émulation, à qui mieux mieux : *Ils accouraient* À L'ENVI *auprès de moi. L'imagination et la peur agissent réciproquement l'une sur l'autre et s'excitent* À L'ENVI. (Mme Monmarson.) *Moines et religieuses, hébergés par des curés grands chasseurs, dansaient et buvaient* À L'ENVI. (Ste-Beuve.)

> Cent autres passions, des sages condamnées,
> Ont pris comme *à l'envi* la fleur de mes années.
>
> LA FONTAINE.

> Sur son blanc estomac deux globes se soutiennent,
> Qui pourtant *à l'envi* sans cesse vont et viennent.
>
> REGNARD.

> Du nom de citoyens que leurs vertus parèrent,
> Les Caton, les Brutus, *à l'envi* s'honorèrent.
>
> LEBRUN.

— Encycl. Linguist. La locution *à l'envi* vient du latin *invite*, avec déplaisir, à regret ; par extension, malgré quelqu'un, en dépit de quelqu'un. L'idée de lutte et de concurrence n'a été attachée que plus tard à la locution française, qui, à l'origine, n'offrait que les sens du mot latin. Les premières formes furent *envi* et *envis* ; on opposait ce mot à volontiers ; *envis ou volontiers* équivalait à : bon gré mal gré.

> Voire, ou *envis* ou volontiers
> Y venez-vous, plus n'en parlons.
>
> (*Théâtre français au moyen âge.*)

> Ainsi r'ot l'enfant à cela heure
> Ou à *enviz* ou volontiers
> Ce qui fut à ses devanciers.
>
> (*Branche des royaux lignages.*)

On a même dit *à tel enviz*, avec déplaisir, ainsi que le prouvent ces vers, tirés de la *Chronique des ducs de Normandie* :

> Mais mult en est l'abé marriz,
> Unc ne fis rien *à tel enviz*.

On ajouta d'abord, comme on le voit par ces exemples, la préposition *à*, et l'on dit *à envis*. Enfin, *envi* fut considéré comme un substantif ; on y joignit l'article et l'on eut *à l'envi*, locution adverbiale que nous avons conservée.

ENVIABLE adj. (an-vi-a-ble — rad. *envier*). Digne d'envie, qui mérite d'être envié : *Position, fortune* ENVIABLE. *La liberté politique est un bien des plus* ENVIABLES. (Mich.-Chev.) *L'opulence a de beaux privilèges, et les plus* ENVIABLES *sont ceux qui permettent de développer les sentiments dans toute leur étendue, de les féconder par l'accomplissement de leurs mille caprices.* (Balz.)

ENVIDAGE s. m. (an-vi-da-je — rad. *envider*). Techn. Action d'envider le fil : *La bobine d'*ENVIDAGE *tourne horizontalement.* (Laboulaye.)

ENVIDÉ, ÉE (an-vi-dé) part. passé du v. Envider : *Fil* ENVIDÉ.

ENVIDER v. a. ou tr. (an-vi-dé — du préf. *en*, et de *vider*). Techn. Tourner sur le fuseau ou sur la bobine : ENVIDER *du fil.*

ENVIE s. f. (an-vî — lat. *invidia* ; de *invidere*, qui est formé de *in*, en, et de *videre*, voir, et qui signifie proprement fixer les yeux sur, d'où convoiter et voir de mauvais œil. L'acception de désir, volonté, se déduit naturellement de celle de jalousie. Il est assez difficile d'expliquer l'origine du nom d'*envie* appliqué à ces petites portions de peau qui se détachent autour des ongles et causent une assez vive douleur quand on les arrache. Les Allemands ont une expression toute semblable pour désigner le même objet). Sentiment pénible, irritation, inquiétude haineuse que l'on éprouve en voyant le bonheur, les succès, les avantages d'autrui : ENVIE *secrète, mortelle. Eprouver une basse* ENVIE. *Apprenons à détester l'*ENVIE *et à la déraciner jusqu'aux moindres fibres.* (Boss.) *Quand on possède son propre bien sans inquiétude, on regarde celui des autres sans* ENVIE. (Fén.) *La plus véritable marque d'être né avec de grandes qualités, c'est d'être né sans* ENVIE. (La Rochef.) *L'*ENVIE, *ne pouvant s'élever jusqu'au mérite pour s'égaler à lui, tâche de le rabaisser.* (Boil.) *L'*ENVIE *s'attache au mérite, la haine s'attache à la personne.* (La Bruy.) *La passion de l'*ENVIE *n'a point de terme, parce qu'elle n'a point de but.* (Mme de Staël.) *L'*ENVIE *et la jalousie ne sont ni des vices ni des vertus : ce sont des peines.* (Bentham.) *Comment expliquer la perpétuité de l'*ENVIE ? *Un vice qui ne rapporte rien !* (Balz.) *L'*ENVIE *occupe toujours une place dans l'histoire des écrivains célèbres.* (Villem.) *L'*ENVIE *se compose de jalousie et de haine.* (Beauchêne.) *L'*ENVIE *est la dépravation de l'amour de soi-même.* (Boitard.) *L'*ENVIE, *comme la flamme, noircit tout ce qui plane au-dessus d'elle et qu'elle ne peut atteindre.* (Petit-Senn.) *En haine des hommes supérieurs, l'*ENVIE *fait un éloge outré des petits talents, croyant ôter ainsi à la stature du géant ce qu'elle ajoute à la taille des nains.* (Petit-Senn.) *L'*ENVIE *est inspirée par l'égoïsme, par une ambition cupide ou par un amour-propre froissé.* (Latena.) *Le calcul habituel de l'*ENVIE *exalte les morts pour abaisser les vivants.* (Rigault.) *L'*ENVIE *est une passion lâche et timide, qui se nourrit d'amertume et de venin.* (Thibault.)

> L'*envie* est l'ombre de la gloire.
>
> HOFFMANN.

> Dans ce siècle où l'*envie* à l'intrigue s'accouple,
> Quand on n'est pas très-fort, il faut être très-souple.
>
> E. AUGIER.

> L'*envie* est, dites-vous, de mille maux la cause.
> Holà ! cher ami, parlez mieux ;
> L'*envie* est une bonne chose :
> Elle fait crever l'envieux.
>
> LAMONNOYE.

> L'*envie* est un mal nécessaire ;
> C'est un petit coup d'aiguillon
> Qui nous force encore à mieux faire.
> Dans la carrière des vertus,
> L'âme noble en est excitée ;
> Virgile avait son Mævius,
> Hercule avait son Eurysthée.
>
> VOLTAIRE.

— Personne envieuse ; envie personnifiée : *L'*ENVIE *est plus irréconciliable que la haine.* (La Rochef.) *L'*ENVIE *poursuit l'homme de génie jusqu'au bord de la tombe ; là elle s'arrête, et la justice des siècles vient s'asseoir à sa place.* (Dider.) *L'*ENVIE *honore le mérite, encore qu'elle s'efforce de l'avilir.* (Marmontel.) *Le mérite contraint l'*ENVIE *à l'estimer.* (D'Alemb.) *L'*ENVIE, *au théâtre, est un peu plus complimenteuse que l'admiration.* (G. Sand.)

> Là, de serpents nourrie et dévorée,
> Veille l'*Envie*, honteuse et retirée.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

> Là gît la sombre *Envie*, à l'œil timide et louche,
> Versant sur des lauriers les poisons de sa bouche ;
> Le jour blesse ses yeux dans l'ombre étincelants ;
> Triste amante des morts, elle hait les vivants.
>
> VOLTAIRE.

— Par ext. Désir qu'on éprouve de posséder ou de faire quelque chose : *Une de mes grandes* ENVIES, *ce serait d'être dévote ; je ne suis ni à Dieu ni au diable, et cet état m'ennuie.* (Mme de Sév.) *Les paresseux ont toujours* ENVIE *de faire quelque chose.* (Vauven.) *Il n'y a point de jolie femme qui n'ait un peu trop* ENVIE *de plaire.* (Mariv.) *Il est difficile d'être jeune et de vivre à Paris sans avoir* ENVIE *de faire des vers.* (Ste-Beuve.)

> Tout homme dans son sein porte la noble *envie*
> D'étendre sa mémoire au delà de la vie.
>
> F. DE NEUFCHATEAU.

‖ Besoin que l'on a le désir de satisfaire : *Avoir* ENVIE *de boire, de manger, de dormir.*

— Petite pellicule qui se détache de la peau autour des ongles : *Il ne faut pas arracher les* ENVIES, *mais les couper avec des ciseaux.*

— *Envie de vomir*, Nausée, soulèvement de cœur.

— *Serpent* ou *serpents de l'envie*, Sentiment mauvais que l'envie inspire ; envie elle-même :

> Un *serpent de l'envie* a soufflé dans son cœur.
>
> PIRON.

— *Faire envie*, Donner de l'envie, exciter l'envie ; être envié : *Un méchant heureux ne* FAIT ENVIE *à personne.* (J.-J. Rouss.) *Tel* FAIT ENVIE *qui est digne de pitié.* (La Rochef.-Doud.)

— *Etre digne d'envie*, Jouir d'un sort enviable :

> . . . . Qu'on est *digne d'envie*
> Lorsqu'en perdant la force on perd aussi la vie !
>
> CORNEILLE.

> Mourir pour la patrie !
> C'est le sort le plus beau, le plus *digne d'envie*.
>
> ALEX. DUMAS.

> Soldats français !... chantez Roland .
> Son destin est *digne d'envie* ;
> Heureux qui peut en combattant
> Vaincre et mourir pour sa patrie !
>
> AL. DUVAL.

— *Porter envie à quelqu'un*, Désirer un bonheur égal au sien : *Si tu es heureux, ne te venge pas de ceux qui te* PORTENT ENVIE. (Max. orient.)

> D'où vient que personne en la vie
> N'est satisfait de son état ?
> Tel voudrait bien être soldat
> A qui le soldat *porte envie*.
>
> LA FONTAINE.

— *Etre au-dessus de l'envie, hors des atteintes de l'envie*, Echapper à l'envie : *La vertu vous met* AU-DESSUS DE L'ENVIE. (Mass.)

— *Mourir d'envie de*, Avoir un violent désir de : *Je* MEURS *quelquefois d'*ENVIE DE *pleurer au bal, et quelquefois j'en passe mon envie sans que personne s'en aperçoive.* (Mme de Sév.) *Je ne puis regarder un vaisseau sans* MOURIR D'ENVIE DE *m'en aller.* (Chateaub.)

— *Passer son envie*, Satisfaire son désir. ‖ *Faire passer l'envie de quelque chose à quelqu'un*, L'en rassasier, l'en dégoûter ; l'en corriger.

— Prov. *Il vaut mieux faire envie que pitié*, L'envie, conséquence du bonheur, est moins redoutable que le malheur, qui inspire la pitié.

— Méd. Désir subit et pressant, souvent dépravé, que quelques femmes enceintes ont de certaines choses : *On ne m'avait pas dit que vous eussiez des* ENVIES ; *allons, allons, il faut faire vos couches et me choisir pour parrain.* (E. About.) ‖ Fam. *Envie de femme grosse*, Désir soudain et irrésistible.

— Anat. Marque, tache sur la peau que les enfants apportent quelquefois en naissant, et que le peuple attribue à une envie que la mère aurait eue et qu'elle n'aurait pu satisfaire.

— **Syn. Envie, jalousie.** *Envie*, dans une de ses acceptions, est synonyme de *désir* ; *jalousie*, de son côté, signifie quelquefois *amour soupçonneux* ; mais nous ne considérons ici ces deux mots que sous la seule acception où ils sont synonymes. L'*envie* alors produit ses effets dans l'âme même de l'envieux ; c'est un sentiment obscur, lâche, haineux, causé par la vue seule du bonheur d'autrui, lors même qu'on n'aurait aucun espoir possible d'en jouir soi-même ; si l'*envieux* désire quelque chose, c'est moins de posséder ce qu'il voit chez les autres que de les voir perdre ce qu'ils possèdent. La *jalousie* est souvent plus violente, elle agit au dehors ; mais elle suppose toujours le désir de posséder soi-même et de posséder seul le bien dont les autres jouissent ; elle produit plutôt la rivalité que la haine, ou plus exactement la haine qu'elle engendre n'est pas sourde, cachée comme celle de l'envieux, c'est une guerre ouverte dont les motifs ne sont pas généreux, il est vrai, mais qui permet à l'adversaire de se mettre en garde.

— **Envie (avoir), convoiter, désirer**, etc. V. CONVOITER.

— **Épithètes.** Grande, violente, ardente, irrésistible, impétueuse, folle, terrible, immodérée, piquée, excitée, aiguillonnée, provoquée, irritée, cachée, secrète, dissimulée, déguisée, modérée, calmée, apaisée, triste, basse, honteuse, sombre, inquiète, misérable, pâle, livide, amaigrie.

— **Encycl.** Philos. mor. L'*envie* est une passion vicieuse, c'est un déplaisir que nous ressentons en voyant ou en pensant que d'autres personnes possèdent un bien dont nous sommes privés. Quand quelqu'un éprouve ce sentiment, on dit qu'il envie le bien d'autrui ou qu'il porte *envie* au possesseur de ce bien, ou, enfin, qu'il en est envieux.

L'effet ordinaire de l'*envie* est de nous inspirer de l'aversion et de la haine pour les personnes possédant les biens dont nous sommes privés ; et même, si l'on s'en rapporte à l'étymologie, il faudra dire que la haine est un élément essentiel de l'*envie*. Ce qui est certain, en effet, c'est l'association habituelle de deux faits distincts et qui sont liés par un rapport de causalité : le chagrin qu'éprouve l'envieux et la haine que ce chagrin lui fait concevoir.

Mais la production de ces deux faits dans la circonstance que nous avons indiquée se fait-elle en vertu d'une loi et d'une sorte de nécessité naturelle ? Oui peut-être pour les personnes dont l'intelligence et la moralité sont faibles, mais non pas pour celles qui ont un esprit élevé et un noble caractère. En effet, voici comment les choses se passent dans l'âme de l'envieux. L'*envie* suppose la privation. Or, notre dénûment nous est rendu plus pénible par le contraste qu'y oppose la jouissance d'autrui. En vain dira-t-on que la personne qui jouit n'est pas la cause de notre privation : cela n'arrêtera pas l'envieux. Cette personne est pour quelque chose dans notre déplaisir, elle en est au moins la cause occasionnelle ; car enfin, si elle ne jouissait pas, si nous ne savions pas qu'elle possède l'avantage dont nous sommes privés, nous n'éprouverions pas le surcroît de douleur que cette idée nous occasionne. Or cela suffit bien souvent pour nous inspirer de la haine contre la personne.

On se défend très-bien de l'*envie* lorsque, avec un cœur généreux, on possède encore un esprit ferme et éclairé. C'est ce qui a fait dire à Boileau, en parlant de cette vilaine passion :

> Un sublime écrivain n'en peut être infecté ;
> C'est un vice qui suit la médiocrité.

Le même auteur décrit ainsi l'*envie* :

> Du mérite éclatant cette sombre rivale
> Contre lui, chez les grands, incessamment cabale,
> Et sur ses pieds, en vain, tâchant de se hausser,
> Pour s'égaler à lui, cherche à le rabaisser.

Ce que nous pouvons envier aux autres, ce n'est pas seulement tel ou tel bien, tel ou tel avantage ; réellement, il n'y a pas une seule espèce de bien dont la possession échue à quelqu'un ne puisse être une cause d'*envie* pour quelques personnes.

La Fontaine, dans une de ses fables, a très-bien dépeint les effets de cette sorte d'*envie* ordinaire aux gens qui exercent la même profession, suivent la même carrière, et ne peuvent souffrir qu'un concurrent vienne prendre sa part du gâteau :

> Quand des chiens étrangers passent par quelque endroit
> Qui n'est pas de leur détroit,
> Je laisse à penser quelle fête !
> Les chiens du lieu, n'ayant en tête
> Qu'un intérêt de gueule, à cris, à coups de dents
> Vous accompagnent ces passants
> Jusqu'aux confins du territoire.
> Un intérêt de bien, de grandeur et de gloire,
> Aux gouverneurs d'Etats, à certains courtisans,
> A gens de tous métiers en fait tout autant faire.
> On nous voit tous, pour l'ordinaire,
> Piller le survenant, nous jeter sur sa peau.
> La coquette et l'auteur sont de ce caractère :
> Malheur à l'écrivain nouveau !
> Le moins de gens qu'on peut à l'entour du gâteau :
> C'est le droit du jeu, c'est l'affaire.

L'envieux s'acharne souvent contre ceux qui ne lui ont jamais nui et dont il ne redoute aucun préjudice. Le seul fait qu'on jouit d'un bien dont il est privé suffit pour qu'il vous déteste.

L'*envie* peut être plus ou moins forte, et la violence de la haine qu'elle engendre peut varier de la même manière. Cette haine se satisfait souvent par la critique, par la médisance, par la calomnie. Si l'envieux entend louer ceux dont le mérite l'offusque, il a peine à cacher son déplaisir ; il éprouve, au contraire, un sentiment de joie, de satisfaction si l'on dénigre son rival ou si quelque mauvaise affaire lui est survenue. Poussée à ses dernières limites, l'*envie* peut devenir une passion redoutable et conduire au crime. L'histoire en offre quelques exemples saisissants. Lisez dans les *Récits mérovingiens*, d'Aug. Thierry, l'attentat commis contre le juif Priscus, argentier de Chilpéric Ier. Ce tyran capricieux, qui se piquait de théologie, se mit un jour en tête de convertir un certain nombre de juifs, ses sujets. N'ayant pas pu y réussir par ses arguments théologiques, il employa la torture. Tous ceux qui furent soumis à ce traitement abjurèrent, à l'exception de Priscus. Celui-ci résista si courageusement aux souffrances, que le roi, frappé de sa fermeté, renonça à le tourmenter, en fit son ami, et le tint en grande considération ; mais les anciens coreligionnaires de Priscus, qui ne s'étaient convertis que par crainte, eurent un si grand dépit et conçurent contre lui une *envie* et une haine si violentes, qu'ils complotèrent sa mort et l'assassinèrent.

Telle est la force de la haine que l'*envie* peut engendrer ; mais, si cette passion porte celui qu'elle agite à faire du mal aux autres, elle ne l'épargne pas lui-même. D'abord, elle lui inflige au moral une torture qui a sans doute des intermittences, mais que des faits fréquents viennent continuellement renouveler. Puis, le physique est atteint, et cela d'une manière sensible. Les effets physiologiques qui se produisent sont la tristesse, la taciturnité, la mobilité et le froncement habituel des sourcils, coïncidant avec une pâleur plombée. L'*envie* est une passion éminemment concentrique, c'est-à-dire qu'elle refoule le sang de la périphérie du corps vers les organes intérieurs. Si ces affections passent à l'état chronique, le sang, continuellement refoulé vers le cœur et les gros vaisseaux, tend d'abord à dilater leurs canaux. De là naissent des oppressions pénibles, des soupirs entrecoupés, des palpitations violentes et souvent des anévrismes mortels. Le foie, regorgeant d'un sang noir, sécrète la bile en plus grande quantité que dans l'état normal, et finit même par s'hypertrophier. Les digestions s'altèrent, les forces diminuent, la peau prend une teinte livide ou ictérique, la maigreur augmente de jour en jour, sous l'influence d'une fièvre lente, fièvre symptomatique de l'irritation des viscères qui, d'organes tyrannisés, vont à leur tour devenir tyrans et rendront avec usure à la passion le développement morbide qu'ils ont reçu d'elle. A une période plus avancée, l'irritation des intestins se transmet au cerveau, comme pour lui faire partager leurs souffrances. De là naissent ces pensées sombres et tumultueuses, cet amour de la solitude et de l'obscurité, ces insomnies cruelles qui achèvent de miner les forces des malades et qui les conduisent à une mélancolie consomptive, à l'hypocondrie, à la folie, à la mort. Enfin, il n'est pas rare de voir l'*envie* pousser au suicide les malheureux qui en sont atteints.

Il y a un certain nombre de défauts dont l'effet habituel est de fomenter et d'exalter l'*envie* : tels sont, par exemple, l'égoïsme, l'orgueil et leurs compagnes ordinaires, la dureté et la sottise.

La passion de l'*envie* n'est pas sans rapport avec l'amour de l'égalité. Ce qui est certain, c'est que le fait qui blesse et qui aigrit l'envieux est une forme d'inégalité. Aussi, il est arrivé souvent que les causes qui augmentaient la force et l'étendue de l'amour de l'égalité ont produit le même effet sur les sentiments envieux. Par exemple, c'est ce qui a été souvent réalisé par les progrès et les conquêtes de l'esprit démocratique ; mais il ne faut pas confondre une tendance très-générale de la nature humaine avec une des formes accidentelles qu'elle peut revêtir. L'amour de l'égalité est une passion universelle et impérissable qui a un but dans les intentions providentielles ; quant à l'*envie*, si elle s'y rattache par quelque lien, elle n'en est que la corruption et elle tient au genre d'imperfection que nous avons signalé, c'est-à-dire à l'ignorance, à l'égoïsme et à leurs suites naturelles. Espérons donc que le progrès des lumières et de l'honnêteté en préservera un jour les Etats, même les plus démocratiques ; qu'on sera conduit par le désir d'améliorer le sort d'une classe et non par la vaine satisfaction d'en abaisser ou d'en ruiner une autre. La pire égalité, c'est l'égalité dans la misère.

— Physiol. *Envies des femmes enceintes.* La plupart des femmes enceintes, par le seul fait de l'état où elles se trouvent, sont souvent prises de certains désirs, comme celui de manger tel ou tel mets, celui d'aller visiter quelque chose de curieux, de posséder un objet de toilette, de luxe ou de distraction, etc. D'autres, ayant la sensibilité très-développée, éprouvent des émotions morales vives, des impressions fâcheuses, des peurs, etc. Dès qu'une femme grosse se trouve ainsi atteinte d'un désir violent, celui de manger un fruit, par exemple, et que ce désir, ou plutôt cette *envie*, comme on l'appelle, n'est point satisfaite, on croit vulgairement que l'enfant qui viendra au monde portera sur la peau l'empreinte ineffaçable de l'objet convoité par la mère. La tache elle-même qu'on remarque sur le corps de l'enfant porte également le nom d'*envie*. Ces taches ou *envies* peuvent se rencontrer sur toutes les parties du corps, mais elles se présentent plus fréquemment au visage, aux lèvres, aux joues. Si la mère, très-occupée de l'objet qu'elle désire, porte involontairement la main sur une partie de son corps, c'est sur cette même partie du corps de l'enfant que s'imprimera, dit-on, l'objet désiré. Ces taches, quelquefois irrégulières et diffuses, sont le plus souvent circulaires ou obrondes, d'une étendue plus ou moins grande. Leur couleur est tantôt rouge ou lie de vin, tantôt bleue ou violette. On croit que les taches rouges proviennent de la peur qu'a eue la mère en voyant un incendie, un écoulement de sang ou une plaie. Les taches brunes sont produites, dit-on, par une *envie* de café ; la teinte livide est le résultat d'un désir de boire du vin qu'elle n'a pu satisfaire ; la teinte jaune est produite par les coups qu'elle a reçus, etc., etc. Toutes ces *envies*, qu'il ne faut pas confondre, comme on l'a fait souvent, avec les tumeurs érectiles, offrent une surface plane ou légèrement en relief, semée de bosselures de formes très-variées. Leur coloration et leur étendue restent constamment les mêmes, quel que soit l'état de l'âme, de la respiration et de la circulation. De plus, on ne rencontre jamais dans leur épaisseur cet enlacement de vaisseaux sanguins et variqueux qui caractérisent les tumeurs érectiles et qui augmentent ou diminuent leur volume selon l'état dans lequel se trouve le sujet. La surface de ces taches est tantôt glabre, tantôt couverte d'un duvet tomenteux, de poils soyeux ou d'espèces de soies résistantes et pénicillées. Leur forme et leur couleur variées les ont fait comparer à des taches de vin, à des cerises, à des mûres, à des groseilles, à des framboises, à des fraises, à des poires, à des grenades, à des figues, à des pommes, etc., tous objets qu'on a supposés, à tort ou à raison, avoir été désirés par la mère. Lorsque celle-ci a été saisie de frayeur à la vue d'un objet ou d'un animal repoussant, on se plaît encore à trouver une ressemblance entre la tache et cet animal ou cet objet. Ainsi ce sera un poisson hideux, une tête de loup, une tête de chat, un rat, une araignée, une chenille, un crapaud, une grenouille, une vipère, etc.

Les causes qui déterminent la formation de ces taches sur le corps de l'enfant avant sa naissance ne sont pas bien connues. Les anciens croyaient, et c'est encore l'opinion la plus généralement répandue parmi le peuple, qu'elles étaient le résultat de l'influence de l'imagination de la mère sur le fœtus. Cette opinion se retrouve jusque dans les récits de la *Genèse*, où il est raconté que Jacob, pour augmenter son revenu, qui, d'après une convention faite avec son beau-père, devait se composer de tous les agneaux nés avec des taches noires, exposait, au fond des vases où ses brebis en rut allaient boire, des baguettes à demi écorcées. Il est admis dans la science que cette opinion n'a, le plus souvent, rien de fondé, bien qu'il soit établi, par des faits observés avec soin, que des émotions vives et subites, agissant avec un certain degré de violence, peuvent troubler le développement du fœtus et exercer sur son organisation un retentissement fâcheux ; mais quant à des relations plus ou moins régulières de causes à effets, s'il en existait dans cet ordre de phénomènes, chaque femme enceinte pourrait imprimer à volonté une marque déterminée sur le corps de son enfant ; il lui suffirait, pour cela, d'exciter son imagination et de s'habituer à désirer, sans néanmoins se satisfaire, l'objet qu'elle voudrait voir gravé sur la peau de l'enfant. On comprend à quelles absurdités conduit une pareille théorie. Sans doute, on cite des exemples frappants : des femmes, par exemple, après avoir été fortement émotionnées à la vue d'un malheureux infirme, ont accouché d'un enfant manchot ou privé des membres inférieurs. Nous prenons les faits suivants parmi une infinité d'autres plus ou moins exacts, que l'imagination des mères a créés ou considérablement exagérés. Une femme voit un manchot ; elle en est frappée, et quelque temps après elle accouche d'un manchot. Une autre femme voit, par hasard, un cul-de-jatte dans la rue ; elle en est effrayée ; quelque temps après elle accouche d'un enfant privé des membres inférieurs. Rien de plus saisissant ; on serait porté, de prime abord, à croire à l'influence de l'imagination de la mère ; mais combien trouvera-t-on de femmes enceintes qui ont vu des manchots et des culs-de-jatte sans que leurs enfants aient contracté la même infirmité, tandis que d'autres femmes, qui n'avaient jamais rencontré de ces mutilés, ont cependant mis au monde des manchots et des culs-de-jatte ! Enfin, ce qu'il y a surtout de surprenant, c'est que la plupart des femmes enceintes qui ont eu des enfants atteints de ces sortes d'anomalies n'avaient vu les malheureux mutilés qu'à des périodes de la grossesse où les membres du fœtus sont déjà parfaitement formés ; de sorte que, si l'on admettait l'influence de l'imagination de la mère sur le développement de la difformité, il faudrait admettre, en même temps, que les membres du fœtus, déjà constitués au moment où l'imagination maternelle est frappée, ont dû, non-seulement éprouver un arrêt de développement, mais encore s'atrophier et comme se fondre pour se réduire à une étendue égale à celle des membres du malheureux tombé par hasard sous les regards de la femme. On voit aisément qu'une pareille hypothèse ne peut pas être soutenue.

A ces arguments on peut ajouter une multitude de faits, qu'on oppose aux partisans de l'opinion contraire. Ainsi, une femme, sans qu'on puisse l'attribuer à l'imagination de sa mère, a le cou, le visage, les membres blancs, et le reste du corps noir ; une autre a tout le corps très-blanc et le front noir ; les femmes du sérail font de très-beaux enfants, quoique entourées de nègres d'une laideur affreuse. (Haller.) « On a journellement, dit le docteur Murat, l'occasion d'observer des mères très-délicates et très-sensibles, ayant éprouvé de grandes affections de l'âme, des frayeurs, des accès de colère violents, des *envies*, se tourmenter pendant cinq ou six mois dans la crainte pénible de voir sur leur enfant quelque tache ou marque défigurante, et, après toutes ces inquiétudes, accoucher d'enfants très-sains et tout à fait exempts de taches. » Une femme même conçoit l'idée fixe qu'elle accouchera d'un enfant mutilé, par suite d'un effroi qu'elle se souvient d'avoir eu, et l'événement ne justifie nullement sa prévision. Enfin, ce qui prouve d'une manière incontestable que l'imagination de la mère n'est pour rien dans la production des infirmités dont nous parlons, c'est que les mêmes faits se présentent chez les animaux et même chez les plantes. Ne voit-on pas des chats à cinq ou six pattes, à deux têtes ? des fleurs avec un mélange de couleurs irrégulières ? des fruits irréguliers ou enfermés l'un dans l'autre, etc. ? « Au reste, s'écrie Buffon, il ne faut pas compter qu'on puisse jamais persuader aux femmes que les marques de leurs enfants n'ont aucun rapport avec les *envies* qu'elles n'ont pu satisfaire ; je leur ai quelquefois demandé, avant la naissance de l'enfant, quelles étaient les *envies* qu'elles n'avaient pu satisfaire, et quelles seraient, par conséquent, les marques que leur enfant présenterait. Par cette question, j'ai fâché les gens sans les avoir convaincus. »

Des dissections nombreuses, des recherches exactes ont démontré, depuis longtemps, que toutes ces taches ou marques de naissance sont une altération du tissu de la peau, produite par une maladie du fœtus à une époque plus ou moins avancée de son développement. D'après le professeur Chaussier, ces taches s'observent spécialement chez les enfants dont les mères sont sujettes à des éruptions cutanées, ou qui ont quelques prédispositions à ce genre d'affection. D'ailleurs, ces taches n'occasionnent aucune douleur ni aucun dérangement dans la santé ; c'est pourquoi tous les médecins pensent qu'il vaut mieux les laisser subsister que de faire subir au sujet un traitement qui amènerait souvent une difformité plus grande. On a conseillé, par exemple, l'application de différents caustiques ou d'un vésicatoire qu'on laisserait longtemps suppurer ; mais la cicatrice qui resterait après l'emploi de ces moyens serait plus difforme que la tache elle-même. On a fait observer qu'on pourrait les peindre de la couleur naturelle de la peau, lorsque leur surface est plane. Quant à l'absence ou à la difformité des membres et des organes, il est aujourd'hui démontré que les causes se trouvent dans une maladie de l'œuf. V. TÉRATOLOGIE, NÆVUS, TUMEURS ÉRECTILES.

— Iconogr. Les poëtes et les artistes ont rivalisé d'énergie dans la peinture qu'ils ont faite de l'*envie*, cette passion basse qui s'acharne à dénigrer tout ce qui est grand, tout ce qui est noble. Le portrait qu'Ovide a tracé du monstre personnifiant ce vice hideux est célèbre :

> Pallor in ore sedet, macies in corpore toto ;
> Nusquam recta acies, livent rubigine dentes ;
> Pectora felle virent, lingua est suffusa veneno ;
> Risus abest, nisi quem visi fecere dolores ;
> Nec fruitur somno, vigilantibus excita curis ;
> Sed videt ingratos, intabescitque videndo
> Successus hominum ; carpitque et carpitur una ;
> Suppliciumque suum est, etc.

« La pâleur est peinte sur son visage ; tout son corps est amaigri ; jamais elle ne regarde en face ; ses dents sont noires ; son cœur est rempli de fiel ; sa langue distille le poison ; elle ne rit jamais, si ce n'est du spectacle de la douleur ; tourmentée par des soucis incessants, elle ne dort pas. Elle voit avec douleur les succès des hommes, et cette vue la fait sécher d'ennui. Elle est torturée en même temps qu'elle torture. Elle est son propre bourreau. » Rousseau s'est inspiré des vers du poëte latin dans la peinture qu'il a faite de l'*envie*, dont il a placé le séjour dans un antre ténébreux, au pied de l'Hélicon :

> Là, de serpents nourrie et dévorée,
> Veille l'*Envie*, honteuse et retirée,
> Monstre ennemi des mortels et du jour,
> Qui de soi-même est l'éternel vautour,
> Et qui, traînant une vie abattue,
> Ne s'entretient que du fiel qui le tue.
> . . . .

Poussin, dans son célèbre tableau du *Temps qui soustrait la Vérité aux atteintes de l'Envie et de la Discorde*, a représenté l'*Envie* sous la figure d'une femme à la chevelure hérissée de serpents. On peut voir aussi des représentations très-expressives de ce monstre allégorique dans trois des tableaux de Rubens consacrés à Marie de Médicis : le *Gouvernement de la reine*, la *Félicité de la régence* et la *Conclusion de la paix*. Outre les serpents dont sa tête est hérissée, l'*Envie* en a ordinairement dans les mains, et un autre lui ronge le sein ; elle a le teint livide, les mamelles pendantes, les yeux louches et enfoncés. Quelquefois on la représente tenant dans ses mains un cœur qu'elle déchire. Hugo da Carpi a gravé, d'après Baldassare Peruzzi, une composition représentant l'*Envie chassée du temple des Muses*. Une statue d'Espercieux, l'*Envie expirant sur le tombeau de Racine*, a été exposée au Salon de 1814 ; Ménageot a peint l'*Envie voulant arracher les ailes de la Renommée* (Salon de 1806). M. Adolphe Brune a exposé, au Salon de 1839, une peinture remarquable, l'*Envie rongée par un serpent*.

— Allus. litt. **Les envieux mourront, mais non jamais l'envie.** Vers de Molière dans *Tartufe*. V. ENVIEUX.

ENVIE (l'ancienne *Invibiis* ou *Invix*), ville d'Italie, prov. et à 37 kil. N.-N.-O. de Coni, sur la rive gauche du Giandone ; 3,047 hab. Commerce en céréales, vins, beurre et soie. On y remarque les restes de fortifications considérables, et un vieux château, qu'entourent aujourd'hui des jardins anglais.

ENVIÉ, ÉE (an-vi-é) part. passé du v. Envier. A qui l'on porte envie : *Une personne* ENVIÉE. *Une position* ENVIÉE. *Ceux qui font bien mériteraient seuls d'être* ENVIÉS, *s'il n'y avait encore un meilleur parti à prendre, qui est de faire mieux.* (La Bruy.)

> Pour occuper le monde, il faut être *envié*.
>
> DESMAHIS.

> L'autorité naissante est toujours *enviée*.
>
> ROTROU.

> O bonheur ! ô plaisirs *enviés* des dieux même,
> De tant de voluptés souvenirs douloureux !
> Tu meurs, ô Lycoris ! survivre à ce qu'on aime ;
> Est-il un sort plus rigoureux ?
>
> LEBRUN.

ENVIEILLI (an-viè-lli ; *ll* mll.) part. passé du v. Envieillir. Flétri par la vieillesse : *Une femme* ENVIEILLIE.

— Fig. Endurci ; invétéré : *Le but de ce livre était de combattre les absolutions précipitées qu'on ne donne que trop souvent à des pécheurs* ENVIEILLIS *dans le crime, sans les obliger à quitter leur mauvaise habitude et sans les éprouver par une sérieuse pénitence.* (Racine). *Il y avait des siècles que Dinan et Bouvines aboyaient ainsi l'une à l'autre ; c'était une haine* ENVIEILLIE. (Michelet).

ENVIEILLIR v. a. ou tr. (an-viè-llir ; *ll* mll. — du préf. *en*, et de *vieillir*). Rendre vieux :

> La dureté du cœur et l'erreur *envieillit*.
>
> LA FONTAINE.

— Donner un caractère de vieillesse, de vétusté à : *Il est fâcheux que Voltaire ait appuyé une réforme sans motif, qui appauvrit la langue, surtout celle des poëtes, et* ENVIEILLIT *les écrivains faits pour rester modèles.* (Génin.)

— v. n. ou intr. Devenir vieux :

... Nature ne peut souffrir
Que nul vive sans *envieillir*.
(*Roman de la Rose.*)

ENVIER v. a. ou tr. (an-vi-é — rad. *envie*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous enviions, que vous enviiez*). Voir avec envie, avec un dépit haineux : ENVIER *le bonheur, la fortune d'autrui. Notre envie dure toujours plus longtemps que le bonheur de ceux que nous* ENVIONS. (La Rochef.) ENVIER *quelqu'un, c'est s'avouer son inférieur.* (Mlle de L'Espinasse). *Les journalistes sont de même famille que les comédiens : on les dédaigne et on les* ENVIE. (Laboulaye.) ‖ Souhaiter pour soi : *J'*ENVIE *votre bonheur. On se plaint de l'ennui, et tout le monde* ENVIE *le sort des hommes les plus sujets à cette espèce de malheur.* (La Rochef.) *On ne peut* ENVIER *du rang suprême que le plaisir de s'y faire aimer.* (J.-J. Rouss.) *Personne n'est content de son sort, chacun* ENVIE *le lot de son voisin ; c'est l'éternelle folie de l'homme.* (Menière.) *Un Parisien ne traverse jamais une ville de province sans* ENVIER *le bonheur de ceux qui l'habitent.* (E. About.)

Quand on ne croit à rien, que faire de la vie?
Que faire de ce bien que la jeunesse *envie ?*
A. BARBIER.

. . . L'amour, c'est la vie,
C'est tout ce qu'on regrette et tout ce qu'on *envie*,
Quand on voit sa jeunesse au couchant décliner.
LAMARTINE.

— Poétiq. Refuser, ravir :

M'*envierez*-vous l'honneur de mourir à vos yeux?
CORNEILLE.

— *N'avoir rien à envier*, Avoir tout ce qu'on désirait, être arrivé où l'on tendait : *Nos ateliers de construction* N'ONT *plus* RIEN *à* ENVIER *à ceux de nos voisins.* (L. Figuier.)

S'envier v. pr. Se porter envie l'un à l'autre ; envier l'un à l'autre : *Il est plus naturel aux hommes de* S'ENVIER *que de s'admirer. Les républiques suisses étaient occupées de leurs petites affaires et n'avaient rien à* S'ENVIER. (Balz.) *Les hommes* S'ENVIERAIENT *moins s'ils savaient combien, avec des apparences différentes, leur fortune est souvent égale, et, au lieu de se diviser sous la main du destin, s'uniraient au contraire pour en soutenir en commun le poids accablant.* (Thiers.)

ENVIER v. n. ou intr. (an-vi-é — rad. *envi*). Jeux. Faire un envi, jouer pour voir qui aura le point le plus haut.

ENVIEUSEMENT adv. (an-vi-eu-ze-man — rad. *envieux*). D'une manière envieuse, avec envie : *Regarder* ENVIEUSEMENT *le bien d'autrui.*

ENVIEUX, EUSE adj. (an-vi-eu, eu-ze — rad. *envie*). Qui a de l'envie, qui est sujet à l'envie, qui éprouve de l'envie : *Etre* ENVIEUX. *Avoir un esprit* ENVIEUX, *une nature, une âme* ENVIEUSE. *On est* ENVIEUX *dès qu'on est superbe.* (Boss.) *Les coquettes se font honneur d'être jalouses de leurs amants, pour cacher qu'elles sont* ENVIEUSES *des autres femmes.* (La Rochef.) *Tout homme né* ENVIEUX *et méchant est naturellement triste.* (De Pouilly.) *Le pouvoir est d'une nature* ENVIEUSE *et malfaisante.* (B. Const.) *Les hommes se croient tous charmants, cela les préserve d'être* ENVIEUX. (Mme E. de Gir.) *C'est son sort, à cette pauvre France, de voir de temps à autre l'Europe* ENVIEUSE *s'ameuter contre elle et conjurer sa ruine.* (Michelet.) *L'idée de l'impôt de luxe est sortie des bas-fonds de la médiocrité* ENVIEUSE *et impuissante.* (Proudh.)

— Substantiv. Personne envieuse : *Un* ENVIEUX. *Qui n'a point d'*ENVIEUX *n'a point de bonnes qualités.* (Maxime persane.) *Les malheureux sont moins à plaindre que les* ENVIEUX ; *ils ne souffrent que de leurs maux, au lieu que les* ENVIEUX *sont tourmentés du bonheur des autres autant que de leur propre malheur.* (Théophraste.) *Les* ENVIEUX *sont eux-mêmes leurs bourreaux.* (Vaugel.) *Le bonheur d'autrui est un poison pour l'*ENVIEUX. (La Rochef.) *Le mérite est toujours harcelé par les* ENVIEUX. (La Bruy.) *Les* ENVIEUX *nous avertissent de nos qualités par leur haine.* Mme de Staël.) *Il semble à l'*ENVIEUX *que ce qu'on accorde de mérite aux autres est retranché du sien.* (Petit-Senn.) *L'*ENVIEUX *se console moins vite de nos succès que nous-mêmes de nos chutes.* (Petit-Senn.) *Les* ENVIEUX *ne manquent jamais de salir ce qu'ils ne peuvent pas atteindre.* (Boitard). *Les* ENVIEUX *sortent rarement de l'obscurité.* (Alibert). *L'*ENVIEUX *n'est jamais satisfait de ce qu'il a et n'aime que ce qu'il voit aux autres.* (Latena.)

Laisse gronder tes *envieux*.
BOILEAU.

Paisiblement, sur l'herbe sombre,
Un beau ver luisant reposait;
Modeste, se cachant dans l'ombre,
Sans le savoir il reluisait.
Le vil crapaud sort de sa cave,
Tout verdâtre, tout limoneux,
Et l'*envieux* crache sa bave
Contre le beau ver lumineux.
« Mon Dieu ! que t'ai-je fait? s'écrie
Le pauvre ver tout éperdu.
D'où te vient donc tant de furie?
— Eh, dit-il, pourquoi brilles-tu ? »
PFEFFEL, traduit par L. RATISBONNE.

— **Allus. litt. Les envieux mourront, mais non jamais l'envie.** Vers de *Tartufe*, que Molière met dans la bouche de Mme Pernelle.

Je vous l'ai dit cent fois quand vous étiez petit :
La vertu dans le monde est toujours poursuivie ;
Les envieux mourront, mais non jamais l'envie.

Ce vers est la traduction littérale de cet hexamètre latin :

Invidus acer obit, sed livor morte carebit.

Molière a pu même le trouver tout fait dans une comédie d'Adrien de Montluc, imprimée en 1633. Il ne faudrait cependant pas accuser de plagiat notre grand comique ; mettre dans la bouche de Mme Pernelle, d'une femme qui appartient au bon vieux temps, un vers qui avait déjà forcé d'adage, c'est de la part de l'auteur un trait de vérité et de caractère.

« Une tache d'encre ! Dieu seul est juge des intentions, et Dieu voit mon cœur, qui n'est pas capable de cette noirceur, car, certes, le trait serait noir. Mais je ne pouvais craindre qu'on m'ôtât l'honneur de la découverte, puisque M. Renouard l'avait déjà fait annoncer dans les journaux. Ah ! madame, que la gloire est à charge !

Les envieux mourront, mais non jamais l'envie. »
P. L. COURIER. (*Correspondance*).

ENVILASSE s. f. (an-vi-la-se). Bot. Espèce d'ébénier de Madagascar.

ENVIRON adv. (an-vi-ron — de *virer*, ou de la locution latine *in gyrum*, en circuit. Le latin *gyrus*, cercle, se rapporte, suivant Eichhoff, à la racine sanscrite *gar*, saisir, enclore ; d'où aussi, selon lui, le grec *chraô, guroô*, gothique *gairda*, allemand *gürte*, anglais *gird*. Le même radical aurait produit le sanscrit *gorhan*, enceinte, grec *chôros, chortos*, gothique *gards*). A peu près, peu plus ou peu moins : ENVIRON *deux mètres. Deux mètres* ENVIRON. ENVIRON *dans le même temps Ninive fut bâtie, et quelques anciens royaumes établis.* (Boss.) *On avait élevé une haute palissade de bambous, d'*ENVIRON *cent pas en carré.* (Buff.) *L'hydrogène est quatorze fois* ENVIRON *plus léger que l'air.* (A. Rion.) *La nation paye, pour être gouvernée, un sixième* ENVIRON *de son revenu.* (Proudh.) *Un homme qui se porte bien aspire* ENVIRON *786 litres d'air par heure.* (A. Karr.) *M. de Chateaubriand passa* ENVIRON *quarante-deux ans sur quarante-quatre dans l'opposition et la bouderie.* (Ste-Beuve.)

— Prép. A peu près au temps de :

Les alouettes font leur nid
Dans les blés, quand ils sont en herbe,
C'est-à-dire *environ* le temps
Que tout aime et que tout pullule dans le monde.
LA FONTAINE.

— Gramm. Cet adverbe ne peut s'employer substantivement que pour signifier les lieux voisins, environnants. C'est donc une faute de dire : *Il me doit* AUX ENVIRONS *de cinq cents francs ;* il faut dire ENVIRON *cinq cents francs.*

ENVIRONNANT (an-vi-ro-nan) part. prés. du v. Environner : *Des collines* ENVIRONNANT *une contrée.*

ENVIRONNANT, ANTE adj. (an-vi-ro-nan, an-te — rad. *environner*). Qui environne, qui est à l'entour : *Les lieux* ENVIRONNANTS. *La ville de Saint-Sauveur et les bourgs* ENVIRONNANTS *sont l'ouvrage des religieux de Saint-Benoît.* (Chateaub.)

— **Antonymes.** Eloigné, lointain.

ENVIRONNÉ, ÉE (an-vi-ro-né) part. passé du v. Environner. Complétement entouré : *Un jardin* ENVIRONNÉ *de murs. Vienne est une ville assez petite, mais* ENVIRONNÉE *de faubourgs très-spacieux.* (Mme de Staël.) ENVIRONNÉS *de créatures qui marchent comme nous à la mort, nous nous consolons sans nous instruire.* (A. Martin.)

Mais au moins quelque joie, en mourant, me console;
J'expire *environné* d'ennemis que j'immole.
RACINE.

Le pasteur écarté sous des arbres touffus,
La tête sur la mousse et les bras étendus,
S'endort *environné* de ses brebis fidèles.
SAINT-LAMBERT.

— Fig. Placé dans un milieu moral : *Etre* ENVIRONNÉ *de gloire. Rien n'est plus rare que la piété* ENVIRONNÉE *de grandeur et de puissance.* (Mass.) *Les orages de la jeunesse sont* ENVIRONNÉS *de jours brillants.* (Vauven.)

De soins tumultueux un prince *environné*
Vers de nouveaux objets est sans cesse entraîné.
RACINE.

ENVIRONNER v. a. ou tr. (an-vi-ro-né — rad. *environ*). Entourer, mettre une chose autour de : ENVIRONNER *un jardin de murs. L'oiseau* ENVIRONNE *son nid d'un duvet délicat avant de connaître la délicatesse de sa couvée.* (A. Martin.) ‖ Entourer, être ou se mettre autour de : *Des soldats l'*ENVIRONNAIENT. *Une ceinture de montagnes* ENVIRONNE *la ville.*

— Vivre habituellement auprès de : *Un roi connaît beaucoup moins que les particuliers les hommes qui l'*ENVIRONNENT. (Fén.) *Dès que nous sommes malheureux, tous ceux qui nous* ENVIRONNENT *prennent de l'empire sur nous.* (Mme de Tencin.)

— Fig. Presser de toute part ; placer comme dans un milieu moral : *Les périls nous* ENVIRONNENT. *La magistrature est une espèce de sacerdoce qu'on ne saurait* ENVIRONNER *de trop de respect.* (Dupin.) *Toute la protection des lois doit* ENVIRONNER *la défense.* (Dupin.)

Peut-être assez d'honneurs *environnaient* ma vie,
Pour ne point souhaiter qu'elle me fût ravie.
RACINE.

Il lit au front de ceux qu'un vain luxe *environne*
Que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.
LA FONTAINE.

— Mar. Tourner, faire le tour de : *Le dimanche 25e, nous* ENVIRONNÂMES *l'isle pour voir s'il y avait lieu pour descendre afin d'avoir de l'eau.* (J. Parmentier.)

S'environner v. pr. S'entourer : *L'homme a beau* S'ENVIRONNER *des biens de la fortune, dès que le sentiment de la divinité disparaît de son cœur, l'ennui s'en empare.* (B. de St-P.) *Votre esprit* S'ENVIRONNE *de tous les obstacles qu'il se crée.* (N. Lemercier.)

— **Syn. Environner, ceindre, enceindre,** etc. V. CEINDRE.

ENVIRONS s. m. pl. (an-vi-ron — de *en*, et de *virer*. V. ENVIRON). Lieux d'alentour, circonvoisins : *Les* ENVIRONS *de la ville. Se promener dans les* ENVIRONS. *L'honnête homme, bloqué chez lui par la petite propriété, ne peut acquérir aux* ENVIRONS, *s'étendre, s'arrondir.* (P.-L. Courier.) *Le printemps, en Bretagne, est plus doux qu'aux* ENVIRONS *de Paris et fleurit trois semaines plus tôt.* (Chateaub.)

— Pop. *Aux environs de*, A peu près : AUX ENVIRONS DE *douze cents francs.* ‖ Vers le temps de : AUX ENVIRONS DE *Noël.*

— S'employait autrefois au singulier :

Le quadrupède écume et son œil étincelle;
Il rugit; on se cache, on tremble à l'*environ*.
LA FONTAINE.

ENVISAGÉ, ÉE (an-vi-za-jé) part. passé du v. Envisager. Regardé au visage : *Une femme* ENVISAGÉE *avec impertinence.*

— Fig. Considéré : *La philosophie est la science de la pensée, de ses lois, de ses principaux objets* ENVISAGÉS *comme tels.* (Hugonin.) *La science a pour données premières les conditions universelles de la représentation* ENVISAGÉE *dans l'homme.* (C. Renouvier.) *Toute question doit être* ENVISAGÉE *sous le triple rapport des intérêts, du droit et de la justice.* (L.-N. Bonap.) *La civilisation égyptienne,* ENVISAGÉE *dans son ensemble, n'a rien de sémitique.* (Renan.)

ENVISAGER v. a. ou tr. (an-vi-za-jé — du préf. *en*, et de *visage*. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a, o : Il envisagea, nous envisageons*). Regarder au visage :

... Plus je vous *envisage*
Et moins je reconnais, monsieur, votre visage.
RACINE.

— Fig. Tourner son attention directe sur ; considérer : ENVISAGER *le péril avec fermeté. Sachez que le vrai courage consiste à* ENVISAGER *tous les périls et à les mépriser quand ils sont nécessaires.* (Fén.) *Il faut se soumettre à tout et* ENVISAGER *tout ce qui peut arriver.* (Mme de Sév.) *Celui qui feint d'*ENVISAGER *la mort sans effroi ment.* (J.-J. Rouss.) *L'opprimé* ENVISAGE *comme un bienfait la simple cessation de ses maux.* (Royer-Collard.) *La religion et l'Etat n'*ENVISAGENT, *dans le mariage, que les devoirs qu'il impose.* (De Bonald.) *Quand on n'*ENVISAGE *les choses que sous un seul aspect, on s'égare forcément.* (E. Laboulaye.) *Etre modeste, c'est* ENVISAGER *avec douceur l'orgueil et la présomption de nos semblables.* (Alibert.)

Nul de nous de sang-froid n'*envisage* la mort.
L. RACINE.

Le sage quelquefois fait bien d'exécuter
Avant que de donner le temps à la sagesse
D'*envisager* le fait, et sans la consulter.
LA FONTAINE.

‖ Avoir en vue : *Quelque charme qu'on trouve dans l'exercice de la vertu, l'ambition* ENVISAGE *toujours la récompense qui la suit.* (B. de St-P.)

S'envisager v. pr. Etre envisagé, examiné : *La difficulté peut* S'ENVISAGER *encore d'une autre manière.*

— Se regarder, se considérer soi-même : *Nous ne* NOUS ENVISAGEONS *jamais que dans le point de vue que notre état présent nous offre.* (Mass.) *Chacun* S'ENVISAGE *toujours par certains côtés favorables.* (Mass.)

— Se regarder l'un l'autre au visage :

L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage,
Se mesure des yeux, s'observe, s'*envisage*.
BOILEAU.

ENVOI s. m. (an-voi — rad. *envoyer*). Action d'envoyer, d'expédier : *Pressez l'*ENVOI *de mes soieries. Kléber disait dans une dépêche que les soldats étaient nus ; mais le général Bonaparte avait laissé du drap pour les vêtir, et un mois après l'*ENVOI *de cette dépêche ils étaient habillés.* (Thiers.)

— Comm. *Lettre d'envoi*, Lettre d'avis contenant la facture des marchandises envoyées.

— Littér. Vers qui accompagnent une pièce de poésie comme un hommage à la personne à qui on l'adresse. ‖ Dernière strophe de l'ancienne ballade et du chant royal : *L'*ENVOI *du chant royal commençait ordinairement par ce mot : Prince.*

— Jurispr. *Envoi en possession*, Autorisation donnée par jugement, et en vertu de laquelle les héritiers présomptifs des absents déclarés, les héritiers irréguliers, les enfants naturels, les conjoints et l'Etat se mettent en possession des biens qui leur sont dévolus.

— **Encycl.** Littér. On appelle *envoi* le petit couplet qui termine la ballade et en reproduit le refrain. Il s'adresse d'ordinaire à la personne à laquelle le poëte fait hommage de sa pièce de vers. En voici quelques exemples. Villon termine la ballade des *Dames du temps jadis* par cet *envoi* :

Prince, n'enquerez, de sepmaine,
Où elles sont, ne de cest an,
Que ce refrain ne vous remaine (reste) :
Mais où sont les neiges d'antan !

La ballade de Sarrazin sur la *Mort de Voiture* est terminée par l'*envoi* suivant :

Prince Apollon, un funeste corbeau,
En croassant au sommet d'un ormeau,
A dit trois fois, d'une voix prophétique :
Bouquins, bouquins, rentrez dans le tombeau!
Voiture est mort, adieu la muse antique.

L'*envoi* de la ballade de Marigny sur l'*Amour* en résume vivement la double pensée :

En amour si rien n'est amer,
Qu'on est sot de ne pas aimer!
Si tout l'est au degré suprême,
Qu'on est sot alors que l'on aime.

La Fontaine envoie en ces termes sa ballade *A Madame Fouquet :*

Reine des cœurs, objet délicieux,
Que suit l'enfant qu'on adore en des lieux
Nommés Paphos, Amathonte et Cythère,
Vous qui charmez les hommes et les dieux,
En puissiez-vous dans cent ans autant faire!

On trouve aussi des *envois* à la suite de quelques contes en vers et de quelques chansons.

— Jurispr. *Envoi en possession.* La possession est parfaitement distincte de la propriété. La propriété est le droit d'user et d'abuser, ou plus exactement de disposer d'une manière absolue d'une chose qui nous appartient. La possession est le fait d'avoir en réalité cette chose à notre disposition, à la portée de la main et de l'usage. Quelques jurisconsultes font dériver le mot possession du verbe *posse*, pouvoir, c'est-à-dire avoir en son pouvoir. Cette étymologie est fort satisfaisante. La possession, on le comprend, peut très-bien, en fait, être séparée de la propriété. Je reste parfaitement propriétaire de ma montre que j'ai perdue ou qui m'a été volée, et je n'en suis certainement pas possesseur en ce moment. Il arrive dans différentes circonstances, même en dehors de tout procès, de tout litige proprement dit, que les parties intéressées doivent se faire mettre, par les tribunaux, en possession de droits ou de biens qui leur sont acquis juridiquement déjà, mais dont elles ne peuvent disposer activement sans en avoir reçu cette investiture par un acte de l'autorité judiciaire. Quelquefois il s'agit de biens et de droits irrévocablement acquis, mais non encore possédés d'une manière effective. D'autres fois, les biens dont on réclame l'*envoi* en possession ne sont acquis aux réclamants que sous condition et sous la réserve de certaines éventualités. Nous allons rapidement parcourir dans cet article les différents cas d'*envoi* judiciaire en possession, soit provisoires et résolubles sous conditions, soit irrévocables et définitifs.

Il y a lieu d'abord à cette mesure judiciaire dans le cas où une personne est en état d'absence. Etre absent, en droit, cela ne signifie point, comme dans le langage ordinaire, le simple fait d'être plus ou moins longtemps éloigné de son domicile. L'absent, légalement parlant, est celui qui a disparu de son domicile sans laisser de procuration à personne, dont on n'a plus de nouvelles et dont l'existence est en somme problématique. Lorsque cinq ans se sont écoulés sans nouvelles de la personne disparue, et après une enquête ordonnée après l'expiration de la quatrième année, le tribunal du ressort rend un jugement qui déclare l'état d'absence. Aux termes de l'article 120 du code Napoléon, par suite du jugement déclaratif de l'absence, ou, au besoin, par une disposition de ce jugement lui-même, les parties intéressées peuvent obtenir leur *envoi* provisoire en possession des biens de l'absent. Ces parties intéressées, hâtons-nous de le dire, sont uniquement les héritiers présomptifs de la personne absente, ou tous autres ayant sur ses biens des droits subordonnés à la condition de son décès. Tels seraient des légataires ou encore le conjoint présent qui serait commun en biens avec l'époux disparu. Pour connaître quelles personnes sont héritières présomptives, on se réfère nécessairement à l'époque de la disparition de l'absent ou à la date de ses dernières nouvelles. On comprend que la question des dates est ici fort importante ; elle peut amener des mutations dans les personnes qui succèdent présomptivement.

L'*envoi* en possession, dans le cas qui nous occupe, n'est que provisoire. L'absent peut reparaître ; l'époque fixe de son décès peut être ultérieurement connue et attribuer sa succession à d'autres personnes que celles qui semblaient être d'abord ses héritiers présumés. Les envoyés en possession ne sont donc point des propriétaires définitifs. Ils n'ont qu'un dépôt, un mandat peut-être transitoire d'administration. Ils peuvent avoir à rendre compte un jour, soit à l'absent lui-même, soit à ses véritables héritiers. En conséquence,

ils sont tenus de fournir caution qu'ils géreront avec fidélité, et ils doivent faire rédiger un inventaire exact de l'actif mobilier de l'absent (art. 123 et 125 du code Napoléon). Néanmoins, la loi a voulu que leur gestion fût intéressée. Les fruits et revenus des biens leur demeurent acquis, à savoir : pour les 4/5 si l'absent reparaît ou qu'on ait de ses nouvelles avant quinze ans ; pour les 9/10 s'il ne reparaît qu'après ce terme, et enfin pour la totalité, s'il n'y a de nouvelles ou de retour qu'après trente ans (art. 127). Au reste, durant toute cette période provisoire, les envoyés en possession n'ont nullement le droit d'aliéner ou d'hypothéquer les biens de l'absent.

Si trente ans sont révolus depuis l'*envoi* en possession, ou s'il s'est écoulé cent ans depuis la naissance de l'absent, l'*envoi* définitif est prononcé au profit des intéressés. Ceux-ci sont réputés propriétaires des biens, et l'absent viendrait-il à reparaître, il serait obligé de respecter les aliénations ou les hypothèques consenties depuis l'*envoi* définitif en possession.

Il y a encore lieu à *envoi* judiciaire en possession dans le cas où une succession est dévolue à ce que l'on appelle des successeurs irréguliers. Ces successeurs dits irréguliers sont : 1o les enfants naturels succédant à la totalité des biens à défaut de parents ; 2o le conjoint survivant ; 3o et en dernier lieu l'Etat. Ces personnes, réelles ou morales, ne sont point héritières, juridiquement parlant ; elles ne sont point de la famille du défunt, et l'hérédité est essentiellement et exclusivement un droit de famille. L'enfant naturel, le conjoint ou l'Etat, alors même qu'ils succèdent à défaut de parents, n'ont donc point la saisine de plein droit, qui n'appartient qu'aux héritiers que rattache au défunt le lien de la famille. Ils doivent demander aux tribunaux l'*envoi* en possession des biens de la succession (art. 770 et 773 du code Napoléon). Jusque-là, bien que leur droit soit acquis, ils n'en ont pas l'exercice actif, et ils ne pourraient pas intenter les actions qui intéressent la succession ni y défendre.

Le légataire universel, même s'il n'est pas parent du testateur, n'est pas en général obligé de demander l'*envoi* en possession au tribunal dans le ressort duquel la succession s'est ouverte. Il est néanmoins obligé de réclamer cet *envoi* lorsque le testament est olographe ou mystique (art. 1008 du code Napoléon). Les testaments en cette forme ne sont, en somme, que des actes privés. Ils n'offrent pas, de prime abord, la certitude qui est attachée à un titre authentique. De là la nécessité, supposée au moins par les législateurs, de recourir à l'*envoi* judiciaire en possession.

ENVOILÉ, ÉE (an-voi-lé) part. passé du v. Envoiler : *Lame* ENVOILÉE.

ENVOILER (S') v. pr. (an-voi-lé — de *en*, et *voiler*, par comparaison avec la courbure de la voile). Techn. Se dit du fer ou de l'acier qui se courbe lorsqu'on le trempe : *Les limes* S'ENVOILENT *quelquefois à la trempe.* (Acad.)

ENVOILURE s. f. (an-voi-lu-re — rad. *s'envoiler*). Techn. Action du fer, de l'acier qui se courbe quand on le trempe.

ENVOLÉ, ÉE (an-vo-lé) part. passé du v. S'envoler. Parti en volant : *Des oiseaux* ENVOLÉS.

— Fig. Disparu : *Illusions* ENVOLÉES. *Mes beaux jours sont* ENVOLÉS.

Que sert-il d'être plaint quand l'âme est *envolée ?*
LA FONTAINE.

ENVOLER (S') v. pr. (an-vo-lé — du préf. *en* et de *voler*). Prendre son vol, s'enfuir en volant : *Les oiseaux* SE SONT ENVOLÉS. *Aux approches de l'hiver et des premiers brouillards, on voit* S'ENVOLER *à grands cris, vers le sud, une volée de grues retardataires.* (Mérimée.)

L'alouette *s'envole* en chantant vers la nue.
J. AUTRAN.

Le cygne qui *s'envole* aux voûtes éternelles,
Amis, s'informe-t-il si l'ombre de ses ailes
Flotte encor sur un vil gazon?
LAMARTINE.

— Par ext. S'enfuir, s'échapper, s'en aller ; être emporté rapidement : *On vint pour prendre les prisonniers, les oiseaux* S'ÉTAIENT ENVOLÉS. *L'âme juste* S'ENVOLE *dans le sein de Dieu.* (Mass.)

— Poétiq. S'élancer par l'inspiration :

Si tu veux *t'envoler* aux sphères éternelles,
Poëte aventureux, laisse croître tes ailes.
LACHAMBEAUDIE.

— Fig. Passer, s'évanouir rapidement : *Le temps* S'ENVOLE *auprès de vous. Le plaisir est à peine entré dans le cœur, qu'il* S'ENVOLE, *en y laissant le repentir.* (La Rochef.-Doud.)

Sur les ailes du temps la tristesse *s'envole.*
LA FONTAINE.

Sur les ailes du temps la jeunesse *s'envole.*
DELILLE.

Sitôt que l'amour *s'envole*.
Il ne connaît point de retour.
J.-B. ROUSSEAU.

Nos chagrins, nos regrets, nos pertes sont sans [nombre,
Mais le plaisir *s'envole* et passe comme l'ombre.
VOLTAIRE.

Lorsque dans nos malheurs un ami nous console,
La peine diminue et le chagrin *s'envole.*
CAPELLE.

Si le sort ennemi m'assiége et me désole,
Je pleure, mais bientôt la tristesse *s'envole.*
A. CHÉNIER.

— Avec ellipse du pronom : *Le bruit d'un fusil qu'on arme suffit souvent pour faire* ENVOLER *une perdrix.*

ENVOÛTEMENT s. m. (an-voû-te-man — rad. *envoûter*). Opération magique qui consistait à faire, sur une image en cire ou sur tout autre objet symbolisant la personne à qui l'on voulait nuire, des blessures dont la personne représentée était censée souffrir elle-même : *Les affaires d'*ENVOÛTEMENT *ont été nombreuses au moyen âge.* (A. de Gasparin.)

— **Encycl.** L'*envoûtement* est une opération de la magie noire ; elle était très-fréquemment pratiquée dans l'antiquité et surtout dans le moyen âge. Elle rappelle à la mémoire les messes du diable, les sacrements administrés à des reptiles, les effusions de sang, les sacrifices humains. « La méthode des *envoûtements* cérémoniels, dit un cabaliste moderne, M. Eléphas Lévi, varie suivant les temps et suivant les personnes. » Les sorciers qui le pratiquent ... disons mieux : qui le pratiquaient, avaient soin de se procurer, pour leur opération, soit des cheveux, soit des vêtements ayant appartenu à la personne contre laquelle ils voulaient agir. Ils choisissaient ensuite un animal qui était censé représenter cette personne ; ils lui donnaient son nom, le mettaient en rapport avec les cheveux ou les vêtements, le tuaient d'un seul coup avec leur couteau magique, et, lui ayant arraché le cœur de la poitrine, ils enveloppaient ce cœur dans les objets venus de la personne, et pendant trois jours ils y enfonçaient de temps en temps des clous ou des épingles en prononçant des paroles de malédiction contre la personne. Ils supposaient que toutes les tortures qu'ils faisaient subir au cœur de cet animal tourmentaient en même temps l'objet de leur aversion. D'autres encore administraient à un crapaud le baptême en lui donnant les noms et les prénoms de leurs ennemis ; ensuite ils faisaient avaler à ce crapaud une hostie consacrée avec des formules d'imprécation ; puis, après l'avoir entouré de cheveux ou de vêtements provenant de la victime désignée, ils enterraient le crapaud dans un lieu où elle avait l'habitude de passer souvent. Mais les *envoûtements* les plus ordinaires se faisaient sur des figures de cire ; on mêlait à cette cire de l'huile baptismale et des cendres d'hosties brûlées. De ce mélange on formait une image de la personne contre laquelle on dirigeait les maléfices ; on habillait cette image des mêmes vêtements que celle-ci avait l'habitude de porter ; on lui administrait les sacrements et on prononçait contre elle toutes les formules de l'exécration et de la malédiction ; ensuite on lui faisait subir des tortures inimaginables, espérant qu'elles étaient ressenties par le maléficié lui-même. Si la statue fondait à l'ardeur du feu, la victime de l'*envoûtement*, après avoir langui et dépéri pendant un certain temps, était condamnée à mourir d'épuisement ; si les figures de cire étaient piquées, les personnes envoûtées souffraient précisément dans la partie qui avait reçu la piqûre ; un coup porté dans le cœur de l'image déterminait la mort immédiate de l'envoûté.

Mais la magie fournissait le remède à côté du mal. Pour paralyser l'effet de l'*envoûtement*, il fallait que la personne maléficiée rendît à l'envoûteur un service quelconque et qu'elle tâchât de l'amener à la communion du sel. Pour éviter l'*envoûtement* opéré par le crapaud, on devait porter sur soi un crapaud vivant renfermé dans une boîte de corne. Pour l'*envoûtement* par le cœur percé, la personne qui en était l'objet devait manger un cœur d'agneau assaisonné de sauge et de verveine.

Les anciens croyaient à la puissance de l'*envoûtement* et à ses effets singuliers ou terribles ; les auteurs latins parlent de cette pratique de sorcellerie comme d'une des manœuvres occultes le plus souvent employées par les sorciers contre les personnes auxquelles ils veulent nuire. Ovide, dans une de ses plus gracieuses élégies, se plaint d'être sous l'influence fâcheuse du maléfice qui fut plus tard désigné sous le nom de *nœud de l'aiguillette ;* il craint qu'une statuette de cire rouge, faite à son image et portant son nom, n'ait été soumise, par une sorcière, à des artifices magiques causes de sa mésaventure :

Sagave pœnicea defixit nomina cera,
Et medium tenues in jecur egit acus ?

Pendant le moyen âge, la croyance à l'*envoûtement* était universellement répandue. Le peuple criait à l'*envoûtement* quand un prince ou tout autre personnage important mourait d'une maladie dont les causes et le développement échappaient à la science des médecins, et les médecins eux-mêmes étaient peut-être bien aises d'expliquer par des motifs surnaturels l'impuissance de leur intervention. C'est ainsi que, d'après des chroniques du temps, Dufas, roi d'Ecosse, dépérit peu à peu, et mourut tout desséché, par le maléfice d'une sorcière qui faisait fondre tous les jours, sur un brasier, la statue en cire de ce prince. Charles IX et plusieurs autres princes, au dire de divers mémoires, subirent aussi l'influence mortelle et infaillible de l'*envoûtement*. Souvent l'accusation d'*envoûtement* fut le moyen dont on se servit pour se défaire d'un rival ou d'un ennemi. Nous ne citerons que deux exemples de pareils faits parmi ceux dont l'histoire a conservé le souvenir.

Sous le règne de Louis X, Enguerrand de Marigny, garde du trésor, fut arrêté sous l'inculpation du crime de concussion et d'altération des monnaies. Le roi était disposé à le traiter avec modération, lorsque ses ennemis, déterminés à le perdre, rapportèrent à Louis X « qu'un nécromant de profession, à la sollicitation de la femme et de la sœur d'Enguerrand, avoit fabriqué certaines images de cire à la ressemblance du roi, du comte Charles (de Valois) et d'autres barons, afin de procurer par sortilége la délivrance d'Enguerrand et de jeter un maléfice sur lesdits roi et seigneurs ; lesquelles images maudites étoient en telle manière ouvrées, que, si longuement elles eussent duré, lesdits roi, comte et barons n'eussent fait chaque jour qu'amenuiser, sécher et languir jusqu'à la mort. »

Pour donner quelque poids à ces allégations, on montra au roi des figures percées et sanglantes que l'on assura avoir été trouvées chez le nécromant. Louis X, épouvanté, consentit à la condamnation de son favori, qui fut pendu à Montfaucon.

En Angleterre, pendant que Henri VI était sur le trône, le cardinal de Winchester, jaloux du crédit que le duc de Glocester avait dans l'esprit du roi, porta contre la femme du duc l'accusation de sorcellerie. Il parvint à suborner des témoins, qui déclarèrent que la duchesse avait des entrevues fréquentes avec un prêtre accusé de nécromancie et une sorcière nommée Marie Gardemain ; ces témoins assurèrent de plus, sous la foi du serment, que la duchesse et ses deux complices se livraient à des pratiques diaboliques et faisaient fondre à un feu ardent une effigie en cire de Henri VI, afin d'épuiser les forces de ce prince et d'abréger sa vie, qui s'éteindrait quand la cire serait consumée. Cette accusation fut admise par les juges ; malgré les protestations d'innocence des accusés et le haut rang de la duchesse, tous trois furent déclarés coupables ; la duchesse fut condamnée à un emprisonnement perpétuel ; le prêtre fut pendu et la prétendue sorcière brûlée.

La pratique de l'*envoûtement* se retrouve à des époques plus rapprochées de nous.

Après l'assassinat du duc et du cardinal de Guise, un grand nombre de prêtres ligueurs, mêlant la superstition la plus aveugle au fanatisme le plus effréné, plaçaient sur les autels, pendant la messe, des statuettes de cire faites à l'image de Henri III, et les piquaient au cœur, en prononçant des paroles magiques, afin de donner la mort à ce monarque, que, dans les transports de leur fureur, ils appelaient le tyran Hérode.

ENVOÛTER v. a. ou tr. (an-voû-té — Ménage tire ce mot d'*invotare*, de *votum*, vœu. V. VŒU. Remarquant que les anciens Latins se sont servis de *devovere* dans la même signification d'ensorceler avec des images, Diez adopte à peu près cette opinion ; il fait observer que cette opération magique se disait en latin *devotare*, et, comme Ménage, il pense que le français a supposé un mot semblable *invotare*, envoûter ; mais, ainsi que le fait justement remarquer M. Littré, *invotare* aurait donné *envouer*, comme *devotare*, dévouer. Le Duchat et M. Littré préfèrent rapporter *envoûter* au bas latin *invultare, invultuare*, de *in*, en, et *vultus*, face. « L'opinion commune, dit Le Duchat, est que les sorciers charment par le seul aspect, et anciennement on appelait *voult* le visage ; ou bien, et c'est là plutôt la véritable explication de cette origine, parce que les images dont on se sert pour ensorceler doivent être faites à la ressemblance de la personne à qui on en veut. » On a dit autrefois *voutoier*, de *vultuare*, dans la même signification. Quant au latin *vultus*, il se rapporte, sans doute, à *volo, vult, voluntas*, vouloir, de la racine sanscrite *var*, vouloir, désirer, proprement choisir, ce qui ramène la notion de la volonté à celle du choix. Le visage ou la face est, en effet, la partie du corps qui manifeste particulièrement les impressions de la volonté. Dans tous les cas, c'est à tort que l'Académie met un accent circonflexe, comme si le mot venait de *voûte*). Pratiquer l'opération magique connue sous le nom d'envoûtement.

ENVOYABLE adj. (an-vo-ia-ble ou an-voi-ia-ble — rad. *envoyer*). Que l'on peut envoyer : *Cette lettre n'est pas* ENVOYABLE.

ENVOYAGE s. m. (an-vo-ia-je ou an-voi-ia-je — rad. *envoyer*). Min. Point de jonction des galeries de roulage avec le puits d'extraction, ainsi appelé parce que c'est de cette partie de la mine que les produits de l'exploitation sont envoyés à la surface du sol. ‖ *Chambre d'envoyage* ou *d'accrochage*, Partie de l'envoyage qui est spécialement disposée pour opérer le chargement des wagons, bennes ou cussats, destinés à élever les produits de l'exploitation à l'orifice du puits d'extraction.

ENVOYE s. f. (an-voi). Erpét. Nom vulgaire de l'orvet.

ENVOYÉ, ÉE (an-vo-ié ou an-voi-ié) part. passé du v. Envoyer. Qu'on a fait aller quelque part : *Une lettre* ENVOYÉE *à son adresse. En Angleterre, les coupables condamnés à l'exil sont* ENVOYÉS *à Botany-Bay.* (Michelet.)

— Substantiv. Personne envoyée : *Votre* ENVOYÉ *m'a exposé longuement votre plan.* ‖ Ministre, ambassadeur envoyé par un prince souverain ou par un Etat auprès d'un autre prince ou d'un autre Etat : *Un* ENVOYÉ *ordinaire. L'*ENVOYÉ *extraordinaire de la cour de France.*

— *Envoyé de Dieu*, Personne qui a une mission divine : *Tout grand homme auprès du peuple est l'*ENVOYÉ DE DIEU. (Béranger.) *Le faible des gouvernements est de se prendre pour des* ENVOYÉS DE DIEU. (H. Castille.) *Le plus pauvre musulman trouve pour ses hôtes une réception cordiale ; ils sont les* ENVOYÉS DE DIEU. (Feydeau.)

— **Syn. Envoyé, ambassadeur, député.** V. AMBASSADEUR.

ENVOYER v. a. ou tr. (an-vo-ié ou an-voi-ié — ital. *inviare ;* du lat. *in*, dans, et de *via*, voie. *J'envoie, tu envoies, il envoie, nous envoyons, vous envoyez, ils envoient ; j'envoyais, nous envoyions ; j'envoyai, nous envoyâmes ; j'enverrai, nous enverrons ; envoie, envoyons, envoyez ; que j'envoie, que nous envoyions ; que j'envoyasse, que nous envoyassions ; envoyant, envoyé, ée*). Faire aller : ENVOYER *un commissionnaire chez un ami.*

— Députer, déléguer : *Paris vient d'*ENVOYER *au Corps législatif de nouveaux représentants de l'opposition.*

— Faire porter, expédier : ENVOYER *une lettre pressante.* ENVOYER *des ordres.* ENVOYER *des présents. Les anoblissements que le chancelier de France* ENVOYAIT *de toutes parts en 1814 portaient nécessairement atteinte aux principes de la liberté politique.* (Mme de Staël.) ‖ Lancer, faire aller en poussant loin de soi : ENVOYEZ-*moi la balle. L'ennemi nous* ENVOYA *ses boulets toute la nuit. Ce gamin nous* ENVOIE *des pierres à la tête.* ‖ Appliquer avec violence : ENVOYER *un coup de pied à quelqu'un.* ‖ Pousser, jeter, lancer hors de soi : *La lumière que le ciel nous* ENVOIE. *Le vin* ENVOIE *des fumées à la tête.* (Acad.)

— Faire arriver, procurer à quelqu'un : *Voilà ce que la fortune nous* ENVOIE. *Si Dieu pouvait nous* ENVOYER *de la pluie ! Dieu* ENVOIE *la douleur à l'homme comme une peine de sa désobéissance.* (J. de Maistre.) *Si Dieu* ENVOIE *la colère de la tempête à la terre, il y* ENVOIE *aussi le sourire du printemps.* (E. Pelletan.)

— Fig. Adresser, diriger : *J'*ENVOIE *quelquefois ma pensée aux lieux où vous êtes, et je me distrais.* (Dider.)

Ah ! qu'un seul des soupirs que mon cœur vous [envoie,
S'il s'échappait vers elle, y porterait de joie !
RACINE.

O soupirs, soupirs, si doux,
Je ne voudrais d'autre joie
Que d'arriver avec vous
Où mon âme vous *envoie !*
***

— Absol. : ENVOYER *chez quelqu'un.* ENVOYEZ *demander des nouvelles.*

— Fam. *Envoyer au diable, à tous les diables*, Repousser, renvoyer avec colère, avec indignation ; maudire, exécrer : ENVOYEZ AU DIABLE *tous les importuns. J'*ENVOIE AU DIABLE *tous ses raisonnements.*

Envoyer au diable un époux,
Cela se dit dans le courroux.
MOLIÈRE.

— *Envoyer promener, envoyer paître*, Repousser, renvoyer avec rudesse : *Je l'*ENVERRAI PROMENER *avec ses goguenardises.* (Mol.) *Le pasteur qui* M'A ENVOYÉ PAÎTRE *me traite de brebis galeuse.* (Bussy-Rab.)

— *Envoyer dans l'autre monde, envoyer ad patres*, Faire mourir : *Ce médecin* ENVOIE *tous ses malades* DANS L'AUTRE MONDE.

— v. n. ou intr. Mar. Mettre la barre du gouvernail sous le vent, pour commencer à faire virer vent devant : *Timonier,* ENVOYEZ ! ‖ Faire une décharge d'artillerie : *Canonniers,* ENVOYEZ !

S'envoyer v. pr. Etre envoyé : *Le nombre des lettres qui* S'ENVOIENT *vers le premier janvier est incalculable.*

— Envoyer l'un à l'autre : *A la nouvelle année, chacun* S'ENVOIE *sa carte de visite.*

ENVOYEUR s. m. (an-vo-ieur ou an-voi-ieur — rad. *envoyer*). Comm. Celui qui fait un envoi : *L'*ENVOYEUR *et le destinataire.*

— Administr. Celui qui adresse de l'argent à quelqu'un par l'entremise de l'administration des postes.

ENXU s. m. (ain-ksu). Entom. Nom indigène de quelques espèces de guêpes cartonnières, qui habitent le Brésil.

— **Encycl.** Les nids d'*enxus* sont bombés à la partie supérieure et aplatis en dedans ; ils ont la forme d'un chapeau chinois. Ils sont suspendus aux branches des arbres, près de terre. Le carton qui forme la partie supérieure est très-épais ; sa couleur est jaunâtre et tachetée. La partie inférieure laisse à découvert les tubes qui renferment l'essaim. Un certain nombre d'insectes sont toujours en sentinelle, la tête hors du tube, d'où ils sortent au besoin en faisant entendre un bourdonnement destiné à épouvanter l'ennemi qui ose